

PRESTATIONS MALADIE (suite)

Pension d'invalidité	
1 ^{ère} catégorie : 30 % du salaire de base limité max/mois	à 909,30 €
2 ^{ème} catégorie : 50 % du salaire de base limité max/mois	à 1 515,50 €
3 ^{ème} catégorie : 50 % du salaire de base et majoration pour tierce personne de 1082,43€ (limité à 2 597,93 € max/mois)	

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Indemnités journalières pendant les 28 prem. jours :	
60% du sal. journalier de base plafonné à 182 €	/jour max
A partir du 29 ^{ème} jour :	
80% du sal. journalier de base limité à 242,67 €	/jour max

PRESTATIONS VIEILLESSE au 01/04/12

(montant mensuel)	
Minimum vieillesse (ASPA)	777,16
Personne seule	1 206,59
Couple	2 76,39
Minimum AVTS	678,50
Minimum contributif	279,95
Minimum pension de réversion	582,18
Allocation veuvage	

DEPENDANCE

Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA)

Montant maximum mensuel attribué sous cond. de ressources et situation personnelle	
GIR 1	1 288,09
GIR 2	1 104,08
GIR 3	828,06
GIR 4	552,04

Allocation aide à domicile

Plafond de ressources annuel	777,16
- personne seule	1 206,59
- 1 couple	

SMIC

Smic brut horaire	9,22
Soit 1 398,37 € brut mensuel pour 35 heures	

MINIMA SOCIAUX

RSA Socle et RSA Jeunes

personne seule	474,93
personne seule et 1 enfant	712,40
personne seule et 2 enfants	854,88
par enfant supplémentaire	+ 189,97
en couple	712,40
en couple et 1 enfant	854,88
en couple et 2 enfants	997,36
par enfant supplémentaire	+ 189,97

Forfait logement à déduire pour le

RSA	
1 personne	56,99
2 personnes	113,98
3 personnes et +	141,06

HANDICAP

Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Montant mensuel	759,98
Maximum (sous conditions de ressources)	179,31
Complément (sous conditions)	104,77
Majoration pour vie autonome	

Allocation d'Education pour enfant handicapé (AAEH)

Versée jusqu'à 16 ou 20 ans selon le cas aux ou ayant un taux d'invalidité d'au moins 80 % ou dans certains cas, entre 50 et 80 %

Allocation de base	127,68
Complément de base 1 ^{ère} catégorie	95,76
2 ^{ème} catégorie	259,35
3 ^{ème} catégorie	367,08
4 ^{ème} catégorie	568,85
5 ^{ème} catégorie	727,02
6 ^{ème} catégorie	1 060,17



LES CHIFFRES DE LA PROTECTION SOCIALE 2012

CONFEDERATION DU TRAVAIL

FORCE OUVRIERE

SECTEUR PROTECTION SOCIALE

PRESTATIONS FAMILIALES

(Montants mensuels)

Prestations "allocations familiales"

1 enfant (DOM exclusivement)	23,35
2 enfants	127,05
3 enfants	289,82
par enfant supplémentaire	+ 162,78

Allocation de base

Jusqu'au mois précédent les 3 ans de l'enfant ou pendant les 3 ans suivant l'arrivée de l'enfant en cas d'adoption

182,43

Plafond Sécurité sociale au 01/01/12

Mensuel	3 031
Annuel	36 372

Majoration

Enfant de 11 à 16 ans	35,74
Enfant de + 16 ans	63,53

Complément de libre choix d'activité

Jusqu'à 3 ans de l'enfant
taux plein avec droit à l'allocation de base
Pour un arrêt total d'activité
Pour une activité au + égale à 50 %
Pour une activité entre 30 et 50 %

383,59
247,98
143,05

Indemnités journalières

(pris en compte dans la lim. de 1,8 x le smic *)
50 % du gain journalier de base (moyenne des salaires bruts) maxi
Après le 31ème jour d'arrêt,
66,66 % du salaire journalier de base maxi
(pour les assurés assurant la charge d'au moins 3 enfants)

41,38

Allocation forfaitaire

Famille de 3 enfants et + dont l'aîné a 20 ans
Versement mensuel automatique sans cond. de ressources pendant une année maxi

80,33

taux plein sans droit à l'allocation de base

566,01

* nouveau plafond pris en compte à partir du 1er janvier 2012

Complément familial

(sous conditions de ressources)

165,35

Pour un arrêt total d'activité
Pour une activité au + égale à 50 %
Pour une activité entre 30 et 50 %

430,40
325,47

Couverture Maladie Universelle (CMU)

Régime de base (Affiliation gratuite)
Plafond revenu fiscal annuel
Cotisation égale à 8 % des revenus au-delà du plafond de revenus

9 164

Allocation Journalière de Présence

(sous conditions - dans la limite de 22 jours)
Personne seule / jour

42,20

Complément de libre choix de garde pour un emploi direct (assistante maternelle ou garde à domicile)

171,27

CMU complémentaire

Plafond de ressources mensuel
personne seule
2 personnes
3 personnes
4 personnes
puis par personne supplémentaire

648

971

1 166

1 360

+ 259,04

Couple / jour
Complément pour frais si dépenses > à 108,49

50,14
107,95

Allocation rentrée scolaire

(sous conditions de ressources)

Pour les enfants de 6 à 10 ans 287,84 |

Pour les enfants de 11 à 14 ans 303,68 |

Pour les enfants de 15 à 18 ans 314,24 |

Allocations soutien familial

(sous conditions de ressources)

(orphelin père/mère)

Pour enfant privé d'un parent 89,34 |

Pour enfant privé de 2 parents 119,11 |

Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

versée sous conditions de ressources en 1 fois en fonction du nombre d'enfants progressive |

Prime de naissance 912,12 |

Prime d'adoption 1 824,25 |

Complément de libre choix de garde pour l'emploi d'une assistante

Enfant de 0 à 3 ans minimum

maximum

Enfant de 3 à 6 ans minimum

maximum

456,76

685,11

228,39

342,56

Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS)
(CMU complémentaire majorée de 35 %)

Plafond de ressources mensuel

personne seule

2 personnes

3 personnes

4 personnes

puis par personne supplémentaire

874

1 311

1 574

1 836

+ 349,70